

2010 raisons de lutter et de se syndiquer

Comme le Comité général l'a souhaité dans ses débats les 16 et 17 décembre 2009, les retraités seront dans l'action le 24 février, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de retraités.

Dans les départements, les contacts ont lieu, et les rassemblements et manifestations se préparent. Une fois de plus, nos camarades font preuve d'imagination, prévoyant des initiatives conviviales et médiatiques pour attirer l'attention sur la réalité de la vie des retraités. Ces derniers ne sont pas des privilégiés. Au contraire, ils se considèrent « maltraités ». Leur situation est inacceptable, ils vont le faire savoir pour que cela change.

Ils ont 2010 raisons d'être dans la rue sur leurs revendications spécifiques, mais aussi avec leur profession ou leur territoire sur les initiatives intergénérationnelles. Le dossier structurant des retraités est à l'ordre du jour de l'actualité sociale, et les retraités y prendront leur part en participant à la lutte, avec toute la Cgt, en espérant qu'elle soit la plus unitaire possible.

Syndicalement, la lutte est la seule façon de faire avancer les revendications. Et l'expérience de la vie professionnelle le démontre. Mais la lutte pour gagner doit être menée par le plus grand nombre. Et la seule « force de frappe » de la Cgt, ce sont ses syndiqués.

Toutes les rencontres avec des retraités, sur les marchés en distribuant les tracts ou en faisant signer les pétitions, sont des moments privilégiés



pour faire comprendre la nécessité d'être nombreux à la Cgt.

Ils ont 2010 raisons d'être syndiqué à la Cgt. C'est de ce syndicalisme retraité revendicatif, dont nous débattons lors de notre 9^e Congrès à La Rochelle, et c'est bien dans la lutte, le travail sur le renforcement et la diffusion de notre magazine *Vie nouvelle* que nous préparerons au mieux ce congrès.

Revendiquer dans nos territoires et nos professions, se syndiquer, lutter pour obtenir la réponse à nos besoins, c'est cette Cgt intergénérationnelle qui nous permettra d'atteindre une société pour tous les âges. Celle que nous voulons... ■

FRANÇOISE LICHÈRE-FARGEOT
MEMBRE DU BUREAU DE L'UCR-CGT
RESPONSABLE DES LUTTES



MANIFESTATION UNITAIRE LE 24 FÉVRIER

Les retraités se rebiffent

Le 24 février, unies, les organisations syndicales de retraités appellent à une action forte et déterminée contre la politique de Sarkozy et de son gouvernement. Les retraités floués, mot d'ordre des dernières luttes, est plus que jamais d'actualité. Les attaques répétées contre le pouvoir d'achat des retraités, la santé (les remboursements de médicaments, le forfait hospitalier, les franchises médicales) et la volonté de se rassembler pour y faire face ont aidé à bâtir une unité d'une solidité assez rare dans le paysage syndical.

On pourrait donc considérer que, somme toute, après tant d'années de pratique unitaire, ce 24 février est une journée un peu comme les autres. Il n'en est rien. En premier lieu, parce qu'aucune action ne se ressemble, et ce jour de février, c'est sûr, ne ressemblera en rien au 16 octobre 2009.

Affirmation facile et gratuite? Pas du tout! Elle est étayée par tous les échos qui nous reviennent des départements et des UFR. Les contacts unitaires sont déjà pris un peu partout avec pour objectif de montrer le mécontentement des retraités. Le 24 février par des initiatives originales et pourquoi pas spectaculaires, les retraités vont faire entendre leur colère.

Les discussions unitaires proposent des rassemblements devant les préfectures en province et devant l'Assemblée nationale à Paris. Évidemment, toute latitude est laissée à nos organisations pour arrêter, dans l'unité, les initiatives qu'elles désirent. L'essentiel étant que les retraités se fassent voir et entendre.

Exceptionnels aussi sont la rencontre et le débat des sept organisations de retraités du 11 janvier dernier qui ont abouti, en tout premier lieu, à cette action commune, mais

aussi à la rédaction d'un long texte unitaire faisant le point sur toutes les questions auxquelles les retraités sont confrontés.

UN MANIFESTE UNITAIRE

Quatre grands chapitres :

- 1 - *Les retraités dans la société*
- 2 - *Le pouvoir d'achat des retraités*
- 3 - *Les difficultés des retraités dans l'accès aux soins*
- 4 - *La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie* et une conclusion faisant le point sur « des projets inquiétants », constituent l'ossature de ce texte qui représente une base de travail pour toutes nos structures, depuis la section syndicale jusqu'à l'UCR, naturellement. Les UFR et USR y puiseront, elles aussi, des arguments pour poursuivre et amplifier les actions nécessaires face à la politique de ce gouvernement pour qui les retraités représentent une charge, un coût!

La grande originalité de cette déclaration est de montrer une large appréciation unitaire sur des sujets touchant au pouvoir d'achat, la santé, la perte d'autonomie ou encore la vie du retraité dans son environnement intérieur, les aménagements collectifs et la vie culturelle qui est « l'une des dimensions fondamentales de l'être humain ».

QUATRE GÉNÉRATIONS SE CÔTOIENT

Ce texte en étonnera plus d'un, y compris chez nous. Ainsi, d'entrée de jeu, les UCR Cgt, CFDT, FO, CGC, CFTC, Unsa et la FGR-FP abordent tous les sujets liés aux grandes évolutions que connaît notre société « l'arrivée en retraite des générations baby boom et l'allongement de la durée de la vie (en bonne santé). Pour la première fois, quatre générations se côtoient en masse, dont une et demie à la retraite.

Aujourd'hui, le temps de la retraite, c'est, en moyenne 20 à 25 ans.

Cela change la nature même de la vie à la retraite! Il y a une vie en dehors de l'entreprise! Une nouvelle vie s'ouvre devant le salarié qui la quitte. » Le décor est planté. Et il est de très bonne facture.

Je ne vais pas passer au crible l'ensemble de ce document qui sera accessible très bientôt sur notre site et fera l'objet d'un envoi à nos structures via *Interliasons*. Tous nos militants peuvent le demander à leur USR ou UFR.

Le pouvoir d'achat des retraités est un des points revendicatifs de l'action du 24 février. Nous publions ici des extraits consacrés à cette question. Cela soulignera, mieux que de longs discours, l'importance de cette longue déclaration qui marque une étape dans la pratique unitaire des organisations syndicales de retraités.

« Année après année, les retraités constatent une baisse continue de leur pouvoir d'achat. Par exemple en 2008, la moyenne annuelle de l'inflation a atteint 2,8 %. Les retraites et pensions ont été revalorisées de 1,1 % au 1^{er} janvier 2008 et de 0,8 % au 1^{er} septembre soit 1,36 % de revalorisation en moyenne.

La revalorisation de 0,8 % au 1^{er} septembre se décompose ainsi : 0,2 % au titre de rattrapage pour 2007, 0,6 % au titre d'une anticipation sur l'inflation 2008 plus importante que prévue et en compensation du report du 1^{er} janvier au 1^{er} avril de la revalorisation 2009.

En 2009 la revalorisation des retraites et pensions a été de 1 % au 1^{er} avril. Ce report du 1^{er} janvier au 1^{er} avril a fait perdre trois mois de revalorisation aux retraités, revalorisation qui atteint donc 0,75 % sur l'année. »

Une simple comparaison donne la mesure du décalage entre la revalorisation effective censée maintenir le pouvoir d'achat des retraités et les augmentations auxquelles les retraités doivent faire face (encadré).

QUELQUES CHIFFRES (2009)

ASSURANCES : Hausse du tarif habitation entre 2 % et 5 % (difficultés à assumer le loyer ou les charges de copropriété que les hausses des taxes foncière et d'habitation viennent alourdir).

MUTUELLES : Hausse en moyenne de 3,5 % à 4 % (de nombreux retraités ne peuvent plus se payer de complémentaire santé).

ÉLECTRICITÉ : Hausse de 1,9 % en moyenne.

GAZ : Hausse de 15,2 % en 2008 ; baisse de 11,3 % en avril 2009 ; reste une hausse de 3,9 %

Un exemple en octobre 2009 :
Fruits frais : + 3,6 %

Légumes frais : + 6,9 %
La part des dépenses contraintes (logement, assurances, impôts...) est en augmentation constante.

Et pour les retraités, les dépenses de santé représentent une charge importante (11 % de leur budget) :

! hausse du forfait hospitalier de 12,5 %,

! déremboursements de médicaments,

! dépassements d'honoraires,
! reste à charge pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie,

! coût prohibitif des séjours en maison de retraite (1500 € en moyenne).

Le montant de la pension moyenne se situe à 1212 € :

1598 € pour les hommes, 990 € pour les femmes. (DREESS - décembre 2008)

Sur les 14 millions de retraités, 4 millions perçoivent le minimum contributif (579,85 € en 2008) et plus de 5 millions entre 800 et 1100 €. La situation des femmes est particulièrement difficile : plus d'une retraitée sur trois perçoit moins de 700 € par mois et une sur deux moins de 900 €.

La pauvreté frappe aussi durement les retraités et personnes âgées. Ils sont actuellement 12 % à recourir à l'aide alimentaire !

La revalorisation des pensions, basée sur l'inflation, est insuffisante pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Trop de hausses ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'inflation retenue.

RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Suède : modèle à ne pas suivre !

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (Cor) confirme qu'une réforme des retraites sur le modèle suédois conduirait à une chute importante du pouvoir d'achat des retraités

Le Cor a rendu public son rapport « *Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? Options et modalités techniques* ». Ce rapport résulte d'une commande du Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Le Conseil a réalisé un travail approfondi, s'appuyant sur des expertises diverses, en particulier les services de la Cnav et de l'Insee, ainsi que sur des auditions. Il analyse les différentes hypothèses de transformation de notre système de retraite découlant de la demande parlementaire.

Sans surprise, il montre qu'une réforme systémique, visant en particulier à transposer le modèle suédois, telle que le proposent certains experts, conduirait à une baisse importante du niveau des retraites. Une transformation du régime de base et des régimes complémentaires en un régime unique par points entraînerait cette même conséquence. Dans les deux cas, les risques associés aux retraites, au lieu d'être traités par la solidarité au sein des générations et entre générations, seraient renvoyés vers le salarié, pris individuellement, qui aurait pour seul choix de retarder son départ à la retraite ou d'accepter une baisse du niveau de sa pension.

Le Cor démontre que, côté simplification et lisibilité, les régimes par point ou par compte notionnel sont loin de tenir leurs promesses.

En outre, ils ne résolvent en rien les besoins de financement du système, et ils signeraient la fin de la notion de carrière complète et de taux plein.

La Cgt a fait des propositions, émis des critiques et contesté le principe de fusion de l'ensemble des régimes qui ne pourrait se traduire que par des reculs.

La Cgt se félicite que le premier objectif de notre système de retraite, qui est de garantir un haut niveau de retraite, ait été réaffirmé, alors qu'était privilégiée une approche comptable et financière du pilotage du système.

L'analyse a cependant ses limites. Elle privilégie largement des indicateurs technocratiques qui visent à traiter notre système de retraite comme des retraites par capitalisation ou de simples assurances.

Enfin, la comparaison des systèmes sous-estime les conditions économiques indispensables pour assurer l'équilibre financier des retraites, et notamment la nécessité impérieuse du plein-emploi, et la qualité de ce dernier.

La solution au problème des retraites ne résulera pas de choix techniques et technocratiques, illisibles pour la masse des salariés et des citoyens. Ce n'est pas en revenant à une logique d'assurance, mais bien en développant les atouts d'un système solidaire, que l'on redonnera confiance dans la capacité à long terme de notre système de retraite à garantir aux générations futures un niveau de vie satisfaisant.



HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE

Vieillir ne coûte pas forcément plus cher

Le vieillissement de la population aura un « impact mécanique modeste » sur la hausse des dépenses de santé, selon un projet d'avis du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) soumis le 28 novembre 2009 à ses membres, dont des syndicats et des associations de patients.

Selon le document, « il est possible que les dépenses des personnes âgées soient plus fortement modifiées » par d'autres facteurs, comme les progrès techniques de la médecine, « mais cela n'est pas établi et n'est guère quantifiable ».

Le poids relatif des personnes âgées dans la dépense de santé est « plus important que leur strict poids démographique (...). Par exemple, les personnes de plus de 60 ans, qui représentent aujourd'hui un cinquième de la population, concentrent environ 45 % de la dépense de soins », note-t-il.

Cependant, « il ne faudrait pas véhiculer l'idée fausse que les dépenses de personnes âgées représenteraient l'essentiel des dépenses de santé » car elles « doivent être rapportées à une population peu nombreuse et même, au delà d'un certain âge, très fortement décroissante », rappelle-t-il. « Par exemple, si les personnes de 85 à 89 ans dépensent six fois plus que les 25-29 ans, elles sont en revanche cinq fois moins nombreuses ».

C'est pourquoi, « même en faisant débiter la catégorie des personnes âgées dès l'âge de la retraite (ce qui est une limite extrêmement

basse), le poids de leurs dépenses dans la dépense totale de santé reste inférieur à la moitié ». Concernant la hausse passée ou à venir des dépenses totales, « l'effet direct du vieillissement, c'est à dire le facteur strictement démographique (...) est modeste ».

« L'impact mécanique de l'évolution de la pyramide des âges à l'horizon des 40 ans qui viennent ne comptera -très schématiquement- que pour un dixième de la croissance des dépenses chaque année », précise le texte.

« Beaucoup plus hasardeuses sont, en revanche, les projections

quantitatives de moyen ou de long terme, quant à l'impact des progrès techniques et des changements organisationnels et de comportement (notamment en prévention) », poursuit-il. « Il est possible que les dépenses des personnes âgées soient plus fortement modifiées par ces différents effets que celles des personnes d'âge intermédiaire, mais cela n'est pas établi et n'est guère quantifiable », indique-t-il encore.



Article repris sur le site agevillage.com



UNE NAISSANCE À L'USR-CGT 74

Elle est née le 19 janvier 2010. Elle a déjà désigné son secrétaire : Pierre Biguet et son trésorier : Jean-Guy Aquilina. Elle a aussi pensé à son organisation future. Pour l'instant, elle ne « pèse » que onze membres, mais espère rassembler un grand nombre de retraités Staubli intéressés par cette nouvelle aventure.

Félicitations aux heureux « parrains », les salariés de Staubli, qui ont beaucoup œuvré à cette naissance et merci à eux. Longue vie à cette section et tous nos souhaits de réussite pour satisfaire ses revendications ! L'USR se réjouit de l'attitude du syndicat des salariés de Staubli pour qui la continuité syndicale et les liens intergénérationnels ne sont pas de vains mots. Elle aimerait que d'autres syndicats « d'actifs » suivent son exemple. Le pot de l'amitié et des galettes des rois ont clos, en toute convivialité, ces instants privilégiés.

LA SECTION RETRAITÉS CGT STAUBLI DE FAVERGES



BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

Directrice de publication : Françoise Vagner - Secrétaire de rédaction : Martine Violet - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 €
263, rue de Paris 93 515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 84 23 - e-mail : ucr@cgt.fr
Commission paritaire 0410 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026
Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50
Jetés sous-film : « Repères revendicatifs de l'Ucr-Cgt » presse + A4 - 8 p. - 20 g
« Rapport d'activité et statuts de l'Ucr-Cgt » presse + A4 - 20 p. - 49,9 g